

Département du Jura



Mairie
de

Bans

39380

La commission communication présente

Le P'tit Banier

Bulletin municipal de Bans n° 75
Juin 2022



Nos minis Baniers avec leurs magnifiques vélos pour la fête de la Voie Grévy

Sommaire



- ◆ **État civil**
- ◆ **La vie municipale**
- ◆ **La vie intercommunale**
- ◆ **La vie associative**
- ◆ **Démarches administratives**
- ◆ **Informations diverses**
- ◆ **Insolite**

État civil

La cérémonie de parrainage civil de Kastyel BELLE a eu lieu samedi 20 mai. Entouré de sa famille, il a écouté sans pleurer les discours de son papa et de sa marraine !



Bienvenue



Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Banier !

Monsieur Daniel DUSSOUILLEZ a emménagé le 1^{er} décembre 2021 au 6 rue des Tilleuls, avec Françoise DESVIGNES-BICHAT.

Il arrive de Sirod, proche de Champagnole. Chauffeur de car retraité après avoir été paysan trente-deux ans, il a également été premier adjoint à Sirod.

La vie municipale

Budget 2022

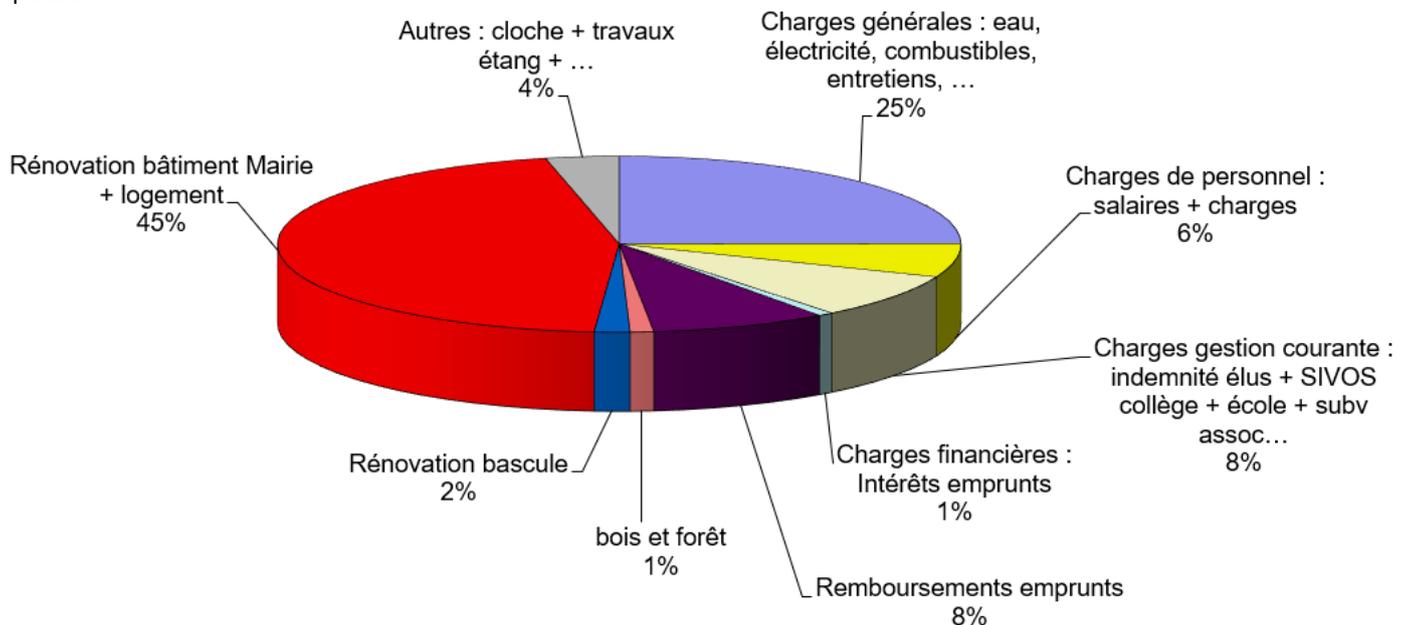
Le budget communal se compose de deux parties : le budget de fonctionnement (256 148 €) et le budget d'investissement (265 634 €). Les camemberts ci-dessous regroupent l'ensemble des dépenses et des recettes, fonctionnement et investissement confondus.

Les plus grosses dépenses cette année seront la rénovation du logement et du bâtiment historique de la mairie (189 500 €) et l'ensemble des charges courantes.

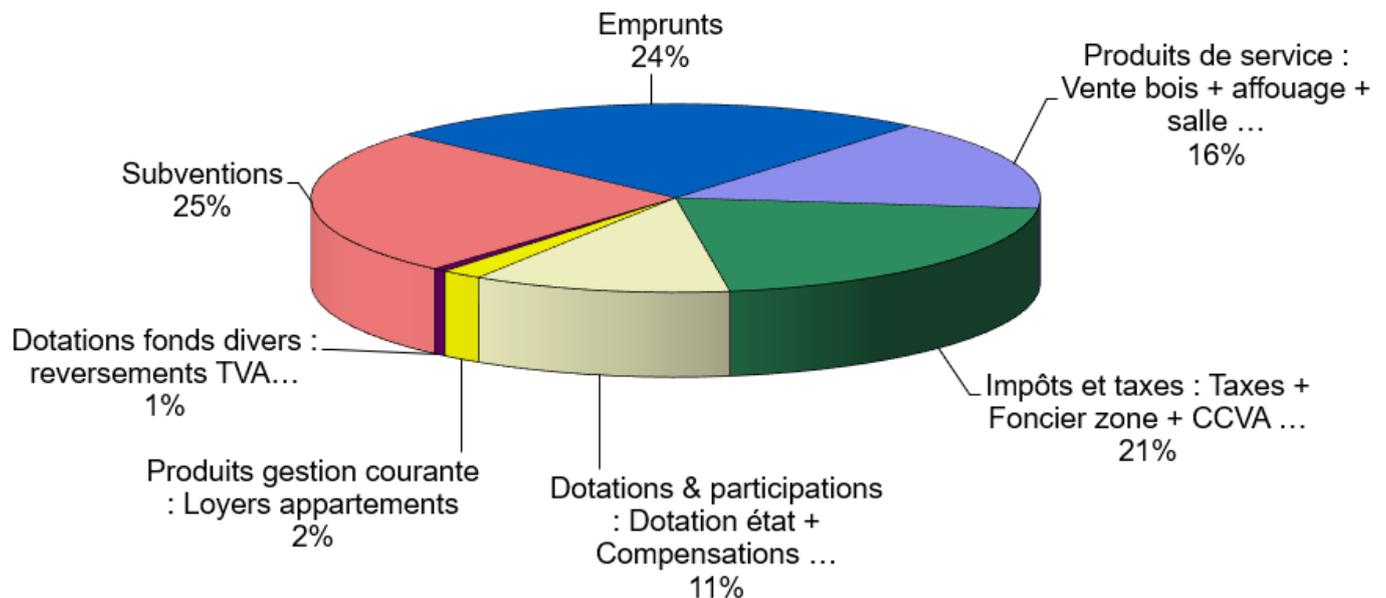
Pour les recettes, nous obtiendrons des subventions de l'État, du département et de la Communauté de Communes (fonds de concours) pour le logement mais nous ne savons pas encore pour quel montant précisément (83 100 € budgétisés). M. Lacanal, de la SOHLIA, nous accompagne pour ce projet. Le reste sera emprunté.

A noter que les impôts et taxes représentent 21 % des recettes, les ventes de bois, affouage et salle communale 16 % et les dotations de l'État 11 %.

Dépenses :



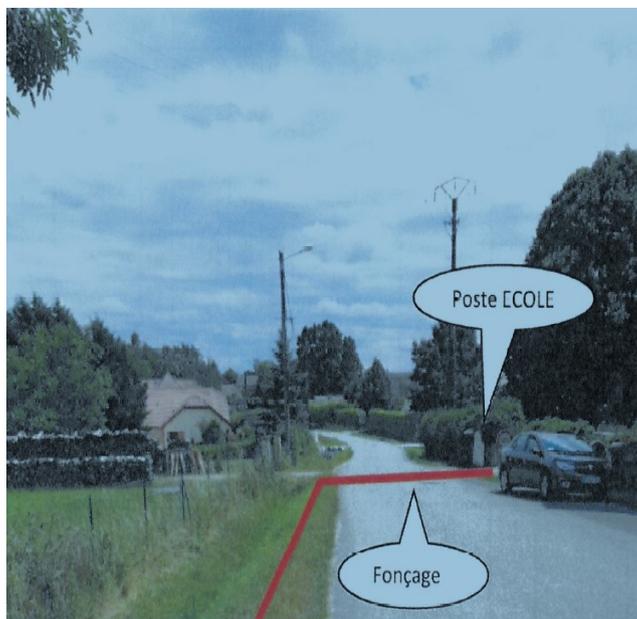
Recettes :



La vie municipale (suite)

Travaux sur la place

Des travaux de renforcement électrique vont avoir eu lieu en juin rue de l'École. Il s'agit de traverser la rue face au panneau électrique, de la longer jusqu'à la place, puis de suivre le fossé jusque rue des Tilleuls. La circulation pourra être perturbée, merci de votre patience.



Haies

Deux haies ont été ôtées entre décembre et mai. Ancien chemin d'Arbois, les gros arbres qui menaçaient de tomber ont été coupés. Ils ont entraîné avec eux les plus petits, nécessitant par conséquent une coupe complète. Des rejets sont déjà visibles.

Impasse Roch, la haie, qui n'avait jamais été taillée depuis sa plantation, était indomptable. De plus, son emplacement le long du fossé empêchait d'accéder à celui-ci. Nous devons intervenir dedans pour améliorer l'évacuation des eaux de pluie de la zone.

Cérémonie du 8 mai



Un peu d'histoire :
La Commémoration de la Victoire 1945 c'est quoi ?
La capitulation de l'Allemagne nazie mettant fin à six années de guerre en Europe et dans le monde, qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes.



C'est à Bans, que s'est déroulée la cérémonie commémorative le dimanche 8 mai 2022 devant le monument aux morts, en présence des élus, des Anciens Combattants, du Conseil Municipal et des habitants.

La vie municipale (suite)

Actions pour les jeunes

Pour la 5ème année consécutive, le conseil municipal offre la carte avantages jeunes à tous les Baniers ayant entre 6 et 20 ans dès qu'ils en font la demande via le formulaire distribué dans les boîtes aux lettres dernièrement.



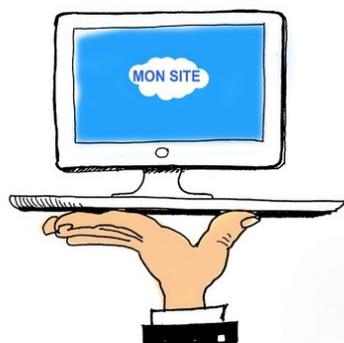
Une remise officielle est programmée le **vendredi 9 septembre 2022** à 18h30.



La commune profite également de ce jour pour remettre une **calculatrice** aux nouveaux collégiens afin de marquer cette nouvelle étape dans leur scolarité.

Site internet : partageons l'information

Depuis plusieurs années, Internet a envahi nos vies personnelles et professionnelles. Il fait partie de notre quotidien et de nos activités. C'est un outil indispensable dans nos recherches d'informations.



Afin de pouvoir diffuser rapidement les informations essentielles aux Baniers et Banières, la commune a décidé de créer un site internet. En cours de conception, le site devrait être opérationnel prochainement. L'objectif de cette démarche est de pouvoir informer les habitants sur l'actualité du village, tout en leur permettant de disposer d'informations pratiques sur la vie communale et intercommunale.

Ce mode de communication qui sera mis à disposition de tous, complétera les autres moyens d'information tels que le bulletin communal, l'affichage etc...

Néanmoins, le bulletin « le P'tit Banier » sera toujours diffusé sous format papier aux habitants.

La vie municipale (suite)

Ouverture MAM et assistantes maternelles de Bans

Anaïs VILMINOT-BALDACCHINO, Marie CORDIER et Laëtitia GIROUX ont inauguré le 15 mars leur maison d'assistantes maternelles (MAM) « A petits pas », située en lieu et place de la précédente, l'Envol des coccinelles. Elles peuvent accueillir 12 enfants de 0 à 3 ans et de 7h30 à 19h.

Nous leur souhaitons bonne chance pour leur entreprise.

Pour rappel, la commune compte aussi 2 assistantes maternelles qui peuvent accueillir chacune 4 enfants :

- ◆ Florence NAUDEIX :
Impasse des Chenevières,
06 45 37 96 28 ;
- ◆ Patricia VOITET :
Rue des Meix,
03 84 71 79 32.



Tour de France 2022 : rond point de Bans

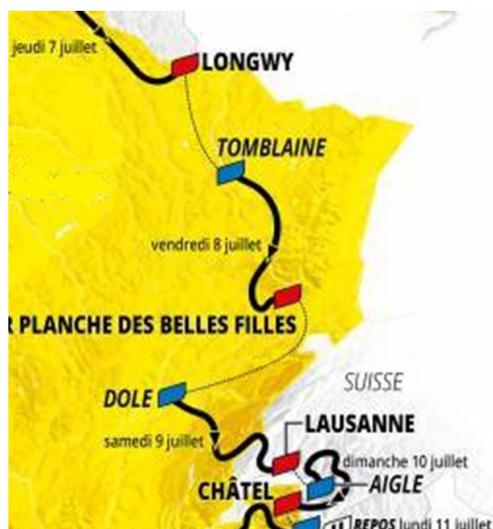
Le 109^{ème} tour de France traversera notre région le **samedi 9 juillet 2022**.

Son départ sera donné à Dole, au port. Il traversera Crissey, Villette-les-Dole, Parcey, Nevy-les-Dole, Souvans et vous pourrez assister à son passage à notre rond-point en bas de notre village, entre 11 heures et 12 h 30. **La route sera coupée de 9h à 14h30.**

Pourquoi une si grande fourchette horaire ?

Il est prévu que la caravane du tour de France passe comme toujours deux heures avant les coureurs ; l'ensemble traversera Mont-sous-Vaudrey pour prendre la direction d'Arbois puis sa montée vers le fer à cheval ; direction Champagnole ; arrivée à Lausanne.

Soyez nombreux à venir supporter ces coureurs et participer à cette grande fête qu'est le Tour de France. Soyez prudent et respectez les consignes de sécurité au passage de la caravane et des coureurs.



Pour la décoration du rond-point, il est prévu de réaliser un vélo en bois et en bottes de foin. Si vous souhaitez participer à sa réalisation, rendez-vous le samedi 18 juin à partir de 9h sous le préau de la Mairie.

Des ateliers de confection de fleurs en papiers crépons sont également prévus les mercredis. n'hésitez pas à contacter Lydie au 06.81.07.41.80 pour plus d'informations.



Un conseiller numérique à votre service

Vous avez besoin d'un accompagnement aux outils informatiques et numériques ? Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ? (déclaration d'impôt, prestation familiale, carte d'identité, permis de conduire etc...)

Prochainement, un conseiller numérique passera dans notre commune pour y proposer des permanences, des ateliers individuels ou collectifs. Des rendez-vous pourront être fixés à domicile.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, s'adresser en mairie ou auprès de Monsieur Jean-Luc VICAIRE au 03 84 80 01 44 ou par mail : jean-luc.vicaire@valdamour.com



Château d'eau



Le nouveau château d'eau a été mis en service le 9 mai après plusieurs mois de travaux. Le début des travaux a eu lieu en mai 2021 pour l'étude du sol et la mise en place des pieux et en juillet 2021 pour la structure. Il alimente, comme le précédent, les communes de Bans, Vaudrey et Mont-sous-Vaudrey. L'ancien est démonté, grignoté par le haut. Il avait été mis en service dans les années 30 et devenait vétuste.

Haut de 35 mètres, le nouveau réservoir contient 400 m³ d'eau, ce qui correspond à la consommation quotidienne plus 150 m³ de réserve en cas d'incendie. Pour comparaison, celui de Bans, qui n'est plus en service, ne contenait que 50 m³. De plus, l'alimentation en eau est garantie en cas de coupure de courant.

La localisation de l'ouvrage, juste à côté de l'ancien château d'eau, en zone sismique 3, a nécessité des fondations composées de 16 pieux qui sont recouverts d'une couronne de béton de 12 m de diamètre sur une hauteur de 1,20 m, environ 135 m³ de béton.

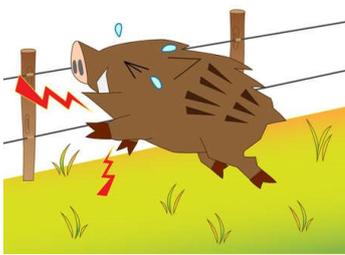


La communauté de communes du Val d'Amour, maître d'ouvrage, a missionné la société Moingeon, une entreprise de Côte d'Or spécialisée depuis des années dans les travaux publics, créée en 1872.

La vie associative

◆ ACCA Bans

L'assemblée générale de l'ACCA Bans se déroulera le **vendredi 17 juin 2022** à 19 heures à la cabane de chasse.



La saison dernière terminée et déjà dans le viseur toutes les préparations de la saison prochaine, corvée de bois pour l'hiver, lignes en forêt à entretenir, poste à finaliser et qui plus est cette année : clôture électrique à poser pour les parcelles de maïs de nos amis agriculteurs.

La faute à qui ? DEVINEZ !!! Hé oui le FAMEUX SANGLIER !!! qui fait des siennes !!! Alors clôture électrique oblige et la saison débutera sans doute en avance autour du 15 août pour



protéger les parcelles.

Nous remercions les agriculteurs de nous avoir aidés dans cette besogne ainsi que la fédération des chasseurs pour la fourniture du matériel.

Nous allons prévoir une manifestation pour pallier à cette dépense imprévue. Nous faisons le maximum pour éviter de tels dégâts tout en préservant la faune de notre petite société.

Très bel été à toutes et à tous !!!

La présidente, Sylvie ROY
Le trésorier, Christian SEPREZ
Le secrétaire, Tonio DI NATALE

◆ Association Baniers et Banières

Une Première à Bans

L'Association Baniers et Banières organise le **dimanche 26 juin** au boudrome de Bans un grand rassemblement. Exposition de véhicules anciens : voitures de collection, motos anciennes, voitures de prestige, youngtimers, toute la journée.

L'entrée est gratuite, les visiteurs pourront déjeuner sur place ; un traiteur proposera sa spécialité : poulet au vin jaune et morilles à 12 €.

Si le beau temps est de la partie, nous attendons plusieurs centaines d'exposants et de visiteurs !!!

Nous aurons besoin de nombreux bénévoles pour que la journée soit réussie !

Pour plus de renseignements, contacter Franck PETITJEAN au 06.82.13.40.85



Franck PETITJEAN, Patrick BAUDIER et Marcel REMY



La vie associative (suite)

Vide-greniers du 20 mars 2022

Le vide-greniers de Bans, organisé dans le boulodrome a enfin pu de nouveau se dérouler dans de bonnes conditions !

Cette année, 65 exposants particuliers et 13 professionnels sont venus vendre pour le bonheur des chineurs venus nombreux.

Au final, malgré la forte augmentation du prix de la location de la salle, l'association a tout de même réalisé un bénéfice de 1 600 €.



Randonnée du 1er mai 2022



Compte-tenu du vidage de l'étang communal à l'automne et des travaux prévus pour cet été, la traditionnelle journée d'ouverture de la pêche du 1er mai n'a pas pu être organisée.

Elle a été remplacée cette année par une randonnée à laquelle 35-40 marcheurs ont participé. Le parcours a été prévu et balisé par Franck PETITJEAN et Daniel CHASSOT.

Au retour, les randonneurs et d'autres personnes sont venus partager un repas tiré du sac sous l'abri de l'étang. Le beau temps était au rendez-vous. Ce fût une bien agréable journée !!



La vie associative (suite)

La Voie Grévy en fête !

C'est sous un soleil radieux que le samedi 7 mai dernier « La Voie Grévy était en Fête ».

Organisée par le Grand Dole, en partenariat avec les collectivités du Val d'Amour et de la Plaine Jurassienne, les associations et les professionnels du vélo, ont proposé de nombreuses animations dans les différentes communes reliant Dole à Bans - Mont-sous-Vaudrey grâce à la nouvelle voie verte inaugurée en novembre dernier.



Journée festive à Bans organisée par la Municipalité et l'Association Baniers Banières : fanfare d'Étrepigny et quadrille du Val d'Amour attendaient les cyclistes et les promeneurs.



Nos minis Baniers, Lola, Lucie et Malo, ont ouvert ce défilé entre la route de Belmont et l'impasse Roch sur leurs vélos fleuris, décorés pour l'occasion. La Mairie les a récompensé par un joli diplôme :

Les participants ont pu s'amuser à se prendre en photo grâce un cadre réalisé par Monsieur Bernard MACHIN (photo de couverture).

Ce cadre reste à la salle communale.



Un pique-nique convivial a clôturé cette belle journée.



La vie associative (suite)

Assemblée générale du 9 septembre 2022

L'ancienne Présidente de l'association Baniers et Bannières a quitté ses fonctions en septembre 2021. L'association est gérée jusqu'à présent par le Vice-Président qui cessera ses fonctions lors de la prochaine Assemblée Générale du 9 septembre 2022.

Pour rappel, l'association Baniers et Bannières s'occupe de l'ensemble des animations du village pour les adultes et les enfants comme par exemple :

- * Carnaval
- * Vide-grenier
- * Journée champêtre du 1^{er} mai avec ouverture de la pêche à l'étang
- * Goûter de Noël
- * Repas communal
- * Sortie ski
- * Marché de Noël ou autres

Toutes nouvelles idées seront les bienvenues mais pour cela, il faut impérativement trouver un ou une Président(e) pour que ces activités / animations perdurent au sein de l'association.

Le ou la Président(e) sera épaulé(e) par les membres du Bureau (Secrétaire, Trésorier, ...).

C'est une petite association, qui organise environ 6 réunions annuelles en fonction des événements.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Anthony VILLET au 06.61.66.50.85.

Si personne ne se présente, il faudra envisager une dissolution de l'association et donc la fin des animations dans notre village.



Démarches administratives

Transports scolaires

Les inscriptions aux transports scolaires en Bourgogne-Franche-Comté sont ouvertes depuis le 7 juin et ceci jusqu'au 15 juillet 2022

Inscriptions ou réinscriptions : attention aux délais !

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s) en ligne.

Rendez-vous sur le site www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport rubrique « Inscriptions, suivi de dossier en ligne et demande de duplicatas ».

Carte ou abonnement scolaire : quelle durée de validité ?

Pour les élèves circulant déjà sur le réseau Mobigo, la carte est à conserver et sera réactivée à distance dès que l'inscription 2022-2023 sur le site de la Région sera réalisée et instruite.

En effet, la carte de transport scolaire est valable plusieurs années et est renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Pour les élèves s'inscrivant pour la première fois aux transports scolaires ou circulant sur le réseau TER Bourgogne-Franche-Comté, la carte ou l'abonnement scolaire sera envoyé directement au domicile du représentant de l'élève.

Actualités, horaires des circuits, suivi de dossier en ligne, contacts..., l'ensemble des informations relatives aux transports scolaires est également accessible sur cette page : www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport.



Informations diverses

Entre voisins, restons courtois !

*Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter
pour le bien-être de tous.*

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon,...) sont autorisés :

- **les jours de la semaine du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 20h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Tapage nocturne : entre 22h30 et 7h00 du matin : les bruits, le tapage nocturne est interdit.



Bac à verres : les bouteilles, les sacs ou tous autres objets déposés en dehors du bac ne sont pas collectés, le verre peut se briser et devenir dangereux. De plus, c'est une perte de temps pour l'employé communal.

Au jardin aussi il y a des règles

Jardiner sans brûler : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie de Mont-sous-Vaudrey

- ◇ Mardi et Jeudi : 13h30-17h30
- ◇ Mercredi : 8h30-11h45
- ◇ Vendredi et Samedi : 8h30-11h45 et 13h30-17h30

Planter sans dépasser : La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes les plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Suivant le code civil article 673, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux, le voisin peut contraindre celui-ci à les couper au niveau de la limite séparatrice. Il est autorisé de couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain mais il doit laisser les branches telles quelles.

Plantations le long de voies publiques : L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Insolite

Affouage de cette année...

Encore bien du travail pour finir cette saison qui s'est déroulée cet hiver dans la convivialité et le respect de chacun. Toujours comme chef d'orchestre, Romain, qui donne inlassablement de précieux conseils dans ce travail pénible. Les quelques photos ci-dessous vous montreront que ce n'est pas toujours simple de sortir son bois !

A noter que notre ami Marcel, aidé de son fidèle beau-frère, ont trouvé une solution pour regagner leur chemin en semant des bûches derrière eux : c'est la technique du « Petit Poucet » !!



Ha ha ! C' était une journée magistrale ! Enfin, c'est les aléas du métier !

Plus sérieusement, toutes les jeunes pousses de chêne et autres essences se portent à merveille. Notre forêt sera parfaitement renouvelée.

Chat égaré...

Ce matou a élu domicile sur la commune récemment. Qui saura indiquer à la Maire Stéphanie où est passé son chat ?

